

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_41
id. 1880

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

BASES DE LOISIRS DÉPARTEMENTALES

A l'occasion de la présente session pour le vote de la décision modificative n°1 de 2015, je souhaite vous présenter un point d'étape de l'activité de nos structures de loisirs à vocation socio-éducative de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas de la Grave et du Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage.

**I - BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE
A SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE**

Administrée dans le cadre d'un Budget annexe, la partie financière relative à la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne vous est proposée dans les rapports de la Commission des Finances.

1 – Point sur les travaux

S'agissant de ces locaux structurant la Base, il reste une 4ème tranche à réaliser, consistant à réhabiliter le bâtiment dédié à l'accueil, à l'administration, au service animation et au service entretien. Le mandataire, maître-d'ouvrage délégué (SEMATEG), ainsi que l'architecte (M. Philippe LABORDERIE), ont été désignés sur la base du coût d'objectif de cette opération, voté à hauteur de **2,8 M€ TTC**.

Les démarches pour la réalisation de l'avant projet sommaire sont en cours; ce dernier devra être soumis ultérieurement à votre approbation, lors d'une prochaine session.

Sur cette opération, des aides financières ont été sollicitées auprès de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

De même, la piscine nécessite des travaux de mise aux normes et de réhabilitation. Nous devons, le moment venu, engager une réflexion sur son devenir, non seulement au sein de la Base, mais aussi plus largement sur le territoire. Une étude technique est en cours auprès d'un cabinet spécialisé.

2 – Bilan d'activité 2014

Dans la perspective de bien appréhender le fonctionnement de cette base de loisirs, vous voudrez bien trouver dans le tableau ci-après, le bilan d'activité 2014 :

	Journées/enfants - unités		Recettes	
	2013	2014	2013	2014
Classes de découverte	2 896	2 329	119 086 €	99 255 €
Centres de vacances, groupes sportifs, etc	4 342	4 811	104 128 €	124 611 €
Camping individuels	2 283	2 580	14 476 €	15 294 €
Aire de camping-cars	/	481	0 €	922 €
Activités à la journée	2 011	2 587	27 726 €	30 457 €
Plage 82 / piscine	21 272	17 430	17 861 €	18 766 €
Location nautisme (embarcations louées)	820	775	6 385 €	6 064 €

	Journées/enfants - unités		Recettes	
	2013	2014	2013	2014
Cours de natation (leçons vendues)	/	310	/	1 570 €
Total			289 662 €	296 939 €

En 2013, nous avons pu noter le retour à une fréquentation plus en adéquation avec les capacités et les ambitions de la Base en matière de classes de découverte et de centres de vacances. **En 2014, cette tendance s'est confirmée** avec une augmentation des séjours des centres de vacances et des groupes divers (+ 20 % de recettes). Pour les classes de découverte, les services départementaux de l'Éducation Nationale sont régulièrement rencontrés afin de promouvoir les prestations et les services de cet équipement auprès des écoles du département.

Ces contacts ont été élargis à tous les organismes, groupements, ou structures sportives, susceptibles de rechercher ce type de site, d'hébergement, ou d'activités.

Ainsi, l'attractivité de l'établissement, liée à la haute qualité des locaux, conjuguée à une modernisation des offres d'animation et des activités proposées, laisse augurer, suivant les réservations et contacts pris à ce jour, **une progression de la fréquentation pour les années à venir.**

3 – Saison 2015

La Base a accueilli ses premiers groupes à partir du mois de février 2015. Le planning prévisionnel des réservations sur l'année annonce d'ores et déjà un bon taux de remplissage.

Pour cette année 2015, la fréquentation prévisionnelle au regard des réservations, qui seront abondées par celles attendues pour l'automne, est à ce jour de :

- 2 500 nuitées/enfants pour les classes,
- 4 500 nuitées/enfants pour les groupes.

Au delà de ces missions essentielles dévolues à la Base de loisirs, relatives à l'accueil de groupes et de classes de découverte, cette structure départementale est un outil d'attractivité et de promotion du territoire.

Des moments forts, des animations spécifiques, sont proposés aux usagers sur les périodes les plus appropriées dans cette perspective. On peut noter en particulier les événements les plus marquants:

A – PLAGE 82

Conformément à la délibération de la décision modificative n°2 de 2014 de l'Assemblée départementale, l'opération « **Plage 82** » **est reconduite en 2015**. La période d'ouverture est prévue du 1er juillet au 31 août de 11 heures à 19 heures, avec **un tarif d'entrée unique à 1 €** et gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.

S'agissant de son organisation, on notera :

- **le point restauration** sera maintenu au centre de "Plage 82" (délégation de service public) à l'identique de l'année dernière,
- **4 jeux gonflables pour les enfants** seront installés sur le théâtre de verdure, dont un destiné aux « tout-petits »,
- **une zone d'ombre** sera créée grâce à l'installation de plusieurs **toiles tendues** regroupées de manière à fournir une surface suffisante pour organiser des animations; elle sera complétée à proximité d'une **rampe de brumisateurs**, qui apportera un espace de fraîcheur attendu par les usagers,
- **l'accès direct de la plage vers la piscine** sera maintenu et organisé de manière à répondre aux besoins fonctionnels, mais aussi se conformer aux exigences de sécurité et d'hygiène,
- **le centre équestre** sera mis en activité sur cette période (délégation de service public).

Pour ce qui concerne les animations proposées, elles seront organisées par nos équipes en partenariat avec les associations locales Nicolaïtes, mais aussi plus largement avec des associations sportives et de loisirs du Département, qui relèvent par ailleurs de financements du Conseil départemental dans le cadre de sa politique sportive.

De plus, toujours dans cette perspective d'animation et de promotion, **deux nocturnes seront organisées les 20 juillet et 05 août** (le 20 juillet, animation musicale et feu d'artifice sont prévus).

Enfin, des **cours de natation** seront proposés, encadrés et dispensés par nos éducateurs qualifiés sur leur temps de travail.

B – LES AUTRES MANIFESTATIONS DE 2015

- **Fête de la nature** le dimanche 31 mai dans le cadre des "journées nature" de la Région Midi-Pyrénées, le Conseil départemental a organisé des animations sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne; l'objectif était de faire découvrir au plus grand nombre les richesses du plan d'eau et de ses abords. Diverses animations gratuites ont été proposées, pêche à la ligne, apiculture, observation d'insectes, ornithologie, balades à poneys et en calèche, initiation à la photographie,

- **Fête du nautisme** les samedi 13 et dimanche 14 juin dans le cadre des journées nationales du nautisme; des animations nautiques ont été proposées (canoë, aviron, voile, pédalo, balade en bateau) en partenariat avec les Comités sportifs départementaux d'aviron et de canoë-kayak , ainsi qu'avec le Club de Voile de Tarn-et-Garonne. De même sur ce week-end, divers associations sportives locales et l'Office du Tourisme de Saint-Nicolas de la Grave ont participé à l'animation du site.

- **dans le cadre de la semaine du goût** du 12 au 18 octobre, la base proposera des journées thématiques à destination des scolaires de Tarn-et-Garonne (½ journée cuisine et ½ journée animation avec cueillette de fruits d'automne et confection de jus de fruit).

Par le présent rapport, je vous demande **d'approuver un tarif spécifique de 8 € par personne et par jour** pour cette nouvelle prestation « **semaine du goût** ».

II - CENTRE DE VACANCES JEAN BAYLET A MIMIZAN-PLAGE

Depuis la réouverture du Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage, approuvée à l'occasion de vote de la DM2 de 2009, pour l'accueil de classes de découverte, de groupes divers (centres de loisirs, associations, clubs sportifs, ...) et des agents du Conseil Départemental dans les chalets prévus à cet effet, la restructuration des locaux et de leur environnement, ainsi que la constitution d'une équipe adaptée, permettent d'offrir des conditions et un confort d'accueil en constante amélioration.

1 – Point sur les travaux

A l'occasion de chaque session, les crédits nécessaires à la réalisation des travaux et aux achats de matériel ou d'équipements indispensables à la poursuite de nos objectifs ont été inscrits.

Les travaux réalisés en 2014 ont porté essentiellement sur :

- la mise aux normes « établissement recevant du public » (E.R.P) des chalets,
- la poursuite de la restructuration des « chalets-groupes » pour l'accueil collectif,
- les travaux d'entretien courant et de maintien en état des bâtiments H Nord et Central, dédiés à l'accueil des classes de découverte du département.

Il convient de poursuivre la restructuration des « chalets-groupes ». En particulier, je vous propose de prévoir la restructuration de la toiture du chalet n° 9.

2 – Bilan d'activité 2014

Le bilan de la saison 2014 fait apparaître un nombre **important et croissant** d'enfants et de groupes accueillis par rapport à 2013. De fait, le Centre a été occupé **au maximum de ses capacités d'hébergement et de restauration**.

L'augmentation significative du nombre de journées/enfants réalisées en 2014 par rapport à 2013 en matière de classes de découverte (+ 79 %) s'explique par l'utilisation mutualisée des réfectoires de l'IMEP, alors qu'en 2013 seul le réfectoire du bâtiment Forêt du Centre de vacances avait pu être utilisé.

L'attractivité de cette structure offerte aux jeunes du département et d'ailleurs ne se dément pas : **le planning des réservations 2015 est complet** sur la période d'ouverture de mars à septembre.

Il convient aussi de souligner qu'en **2014 l'organisation en gestion directe des séjours de type colonie a été poursuivie**, à l'attention des seuls jeunes tarn-et-garonnais, dont le transfert vers Mimizan était assuré.

Sur ces « **Colos du 82** », il convient de rappeler l'effort tout particulier pour que ces séjours soient prioritairement accessibles aux enfants relevant de nos services de l'Aide Sociale.

Ainsi, sur les semaines concernées (vacances de Pâques et d'été), ces séjours ont contribué à la mixité sociale, à la grande satisfaction de l'ensemble des jeunes accueillis. **Sur les 70 enfants** (51 en 2013) ayant bénéficié des séjours, **55 relevaient de l'Aide Sociale** (36 en 2013).

Ainsi, le bilan d'activité 2014 du Centre de vacances est le suivant :

	Journées/enfants - unités		Recettes	
	2013	2014	2013	2014
Classes de découverte	2 514	4 511	102 371 €	182 428 €
Centres de vacances, groupes sportifs, etc	4 461	5 037	120 828 €	119 866 €
Colonie	340	770	26 845 €	41 950 €
Total			250 044 €	344 244 €

Le budget annuel de fonctionnement 2014 du Centre de vacances Jean Baylet, hors salaires et charges, a été arrêté à **321 000 €**, pour un montant total de **recettes réalisées de 311 000 €**.

3 – Saison 2015

Pour la saison 2015, je vous précise le choix lors de la décision modificative n°2 de 2014 de **reconduire globalement l'ensemble de ces dispositifs d'accueil** des classes de découverte, des groupes associatifs, des centres de loisirs et enfin des colonies.

Je vous précise néanmoins, qu'il a été convenu de limiter à nouveau la **capacité d'accueil des classes de découverte à 50 enfants** par séjour (comme en 2013). Ainsi, nous retrouverons un service rendu de plus grande qualité, attendu de notre collectivité.

L'accueil des premières **classes de découverte** sur ces bases a eu lieu comme prévu à compter du 2 mars 2015. Le nombre de nuitées réservées est de 3 500, pour 21 établissements scolaires tarn-et-garonnais et 31 classes.

S'agissant des **groupes qui seront accueillis l'été**, du 6 juillet au 31 août 2015, les effectifs accueillis en 2014 seront à nouveau atteints.

Enfin, s'agissant des séjours de type « Colos du 82 », ils seront organisés pendant les **vacances scolaires d'été et de Toussaint**, sur la base d'un **séjour de dix jours**, toujours à destination prioritaire des enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La prestation comprend l'acheminement à Mimizan-Plage, l'hébergement en pension complète, l'encadrement quotidien et la pratique d'activités physiques et sportives variées (surf, voile, vélo, canoë-kayak, ...).

Le **tarif 2015 de ces séjours « Colos du 82 »**, conformément à l'organisation prévue est fixé à :

transport : aller/retour Montauban/Mimizan		80,00 €
pension complète	20 €/jour/enfant	200,00 €
animateurs	4 animateurs/20 enfants	140,00 €
activités	6 activités sportives	100,00 €
frais de gestion/assurance		50,00 €
coût total réel		570,00 €
tarif fixé		450,00 €

4 – Budget 2015

Contrairement à la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, administrée sur un budget annexe du Conseil Général, le Centre de vacances Jean Baylet est placé en gestion directe au sein du Service des sports.

Il convient donc, par le présent rapport, de vous prononcer sur les crédits à ratifier au titre de cette décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2015 :

A – Investissement :

- Frais d'études

(article 2031, sous-fonction 33)

Je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **2 500 €** au titre de l'autorisation de programme 2014.

- **Travaux sur bâtiments d'hébergement (collectifs et chalets)**
(article 231318, sous-fonction 33)

Chalets-groupes

Pour les travaux de restructuration des chalets d'hébergement destinés à l'accueil des groupes (réhabilitation de la toiture du chalet n°9), je vous propose d'approuver une **autorisation de programme 2015 d'un montant de 15 000 €** et de ratifier un crédit de paiement correspondant de **15 000 €**.

B – Fonctionnement :

- <u>Fourniture de petit équipement</u>	4 000 €
(article 60632, sous-fonction 33)	
- <u>Entretien de matériel roulant</u>	2 000 €
(article 61551, sous-fonction 33)	
- <u>Frais de nettoyage des locaux</u>	10 000 €
(article 6283, sous-fonction 33)	

Au regard de l'ensemble des dépenses du Centre de vacances et compte tenu des réservations arrêtées, les **recettes prévisionnelles** ont été inscrites à hauteur de **300 000 € pour l'exercice 2015**, et pourront être ajustées à l'occasion de notre décision modificative n°2.

☐

☐

☐

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte des bilans d'activités 2014 des 2 bases tels que présentés ;

I – Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave

- Prend acte de l'état d'avancement des démarches pour la réalisation de l'APS concernant la réhabilitation du bâtiment dédié à l'accueil, à l'administration, au service animation et au service entretien (tranche 4) ;
- Décide d'engager le moment venu, une réflexion sur le devenir de la piscine non seulement au sein de la base, mais aussi plus largement sur le territoire ;
- Décide de reconduire en 2015 l'opération « Plage 82 » avec une ouverture du 1er juillet au 31 août de 11 h à 19 h, avec un tarif d'entrée unique à 1 € et gratuité pour les enfants de moins de 6 ans et approuve les améliorations telles que présentées ;
- Prend acte de l'organisation de deux nocturnes prévues le 20 juillet et 5 août ainsi que des autres manifestations 2015 :
 - Fête de la nature le dimanche 31 mai dans le cadre des "journées nature" de la Région Midi-Pyrénées ;
 - Fête du nautisme les samedi 13 et dimanche 14 juin dans le cadre des journées nationales du nautisme ;
 - Semaine du goût du 12 au 18 octobre, avec journées thématiques proposées aux scolaires de Tarn-et-Garonne ;
- Approuve pour cette nouvelle prestation « semaine du goût », un tarif spécifique de 8 € par personne et par jour ;
- Décision modificative n°1 (cf. délibération CD20150629_5)

II – Centre de vacances Jean-Baylet à Mimizan-plage

Saison 2015

- Approuve et rappelle les orientations suivantes :
 - reconduction, suite à la décision de l'Assemblée du 17 novembre 2014 de l'ensemble des dispositifs d'accueil des classes de découverte, des groupes associatifs, des centres de loisirs et des colonies ;
 - capacité d'accueil des classes de découverte limitée à 50 enfants par séjour ;
 - accueil des groupes d'été du 6 juillet au 31 août 2015 ;

- organisation des séjours type "Colos du 82" pendant les vacances scolaires d'été et de Toussaint sur la base d'un séjour de 10 jours fixé à 450,00 € lors du BP 2015 ;
- Approuve comme suit les autorisations de programme et crédits à ratifier :

Investissement :

- Frais d'études

(article 2031, sous-fonction 33)

- Ratifie un crédit de paiement de 2 500 € au titre de l'autorisation de programme 2014 ;

- Travaux sur bâtiments d'hébergement (collectifs et chalets)

(article 231318, sous-fonction 33)

Chalets-groupes

- Approuve une autorisation de programme 2015 d'un montant de 15 000 € et ratifie un crédit de paiement correspondant pour les travaux de restructuration des chalets d'hébergement destinés à l'accueil des groupes (réhabilitation de la toiture du chalet n°9) ;

Fonctionnement :

- Ratifie les crédits de paiement suivants :

-Fourniture de petit équipement	4 000 €
(article 60632, sous-fonction 33)	
- Entretien de matériel roulant	2 000 €
(article 61551, sous-fonction 33)	
- Frais de nettoyage des locaux	10 000 €
(article 6283, sous-fonction 33)	

- Précise qu'au regard de l'ensemble des dépenses du Centre de vacances et compte tenu des réservations arrêtées, les recettes prévisionnelles ont été inscrites à hauteur de 300 000 € pour l'exercice 2015, et pourront être ajustées à l'occasion de la décision modificative n°2.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC